

## Art martial/Élection à la Fédération gabonaise de judo et ju-jitsu

## Wilfried Nguema nouveau président

S.A.M.

Libreville/Gabon

**WILFRIED** Nguema a été porté hier à la tête de la Fédération gabonaise de judo et ju-jitsu (Fégajudo) au terme d'une assemblée générale électorale une nouvelle fois houleuse. Au point que l'autre candidat, Serge Christian Oувелou, estimant que la procédure de cette élection ne reposait sur aucun fondement juridique, a quitté la salle de la Chambre de commerce, excédé par ce qu'il a considéré comme des blocages. "Cette élection n'est qu'une grosse mascarade", a-t-il indiqué quelques minutes après être sorti du lieu du vote. "Je ne comprends pas pourquoi les représentants du ministère se sont entêtés à poursuivre cette élection. J'ai pourtant démontré qu'on était passé de la question relative à l'existence juridique de la fédération à une situation de fraude. En mars 2017, lors de la précédente élection, j'avais soulevé cette question préjudicielle relative à cette existence. Bizarrement, le



Wilfried Nguema, nouveau président de la Fégajudo.

20 février dernier, la fédération a reçu un récépissé provisoire. Soit. Mais dans ce cas quel organe de la Fégajudo a écrit les statuts sur lesquels nous nous basons pour conduire cette élection, puisque la fédération, selon ce document, n'existe que depuis quelques jours ?

Je le répète, la fédération n'existe pas. Comme certains de ses démentements", a indiqué M. Oувелou, fulminant de colère.

Les représentants du ministère ont opposé une réponse sèche à certains points soulevés par ce der-



Serge Christian Oувелou a claqué la porte avant le début du vote.

nier. "Pourquoi vous portez-vous alors candidat à la présidence d'une fédération qui, selon vous, n'existe nullement ? Il y a des textes qui sont peut-être imparfaits. Mais ils sont à la base de ce que nous sommes en train de faire ce dimanche. Si vous estimez, M. Oувелou,

que cela ne vous convient pas, vous avez la possibilité de faire appel auprès des instances habilitées au terme de cette élection", ont-ils rétorqué. Une démarche qu'envisage justement d'entreprendre le candidat éconduit. Qui considère s'être présenté à

l'élection d'une "fédération en cours de constitution". Cette attitude jusqu'au-boutiste de Serge Christian Oувелou et de ses partisans n'a pas beaucoup plu dans la salle de la Chambre de commerce. Si cela n'était pas son intention, le nouveau président de la Fégajudo, lors de son petit discours de présentation de son bureau, quelques instants avant le vote, a glissé quelques mots qui semblaient mettre en exergue le ressenti d'une grosse partie de l'assemblée générale. "J'ai un pincement au coeur quand certains donnent l'impression d'avoir oublié les codes qui régissent notre art martial. Mais le judo doit avancer", a-t-il affirmé. Après vingt ans passés à la tête de la fédération, André Angwe Aboughe, président sortant, ne s'est donc pas présenté à l'élection d'hier. Conformément à une promesse formulée depuis plusieurs semaines, Wilfried Nguema va présider, pendant les quatre prochaines années, à la destinée de la Fédération gabonaise de judo et ju-jitsu.

Football /En prélude à la rencontre des 16es de finale aller entre Al Ahly (Égypte) et CF Mounana (Gabon)

## Les Mounanais au Caire depuis hier

MM

Le Caire/Égypte

**ENTRE** vols à bord d'aéronefs de la compagnie Ethiopian Airlines et longues escales à Yaoundé (Cameroun) et Addis-Abeba (Éthiopie), joueurs, encadreurs techniques et dirigeants du club gabonais du CF Mounana, adversaires d'Al Ahly Sporting Club en 16es de finale aller de la Ligue africaine des champions, sont arrivés complètement sur les genoux tard au Caire dimanche (2 heures au Gabon). Alors qu'ils avaient embarqué à 12 h 25 à Libreville. L'accueil par les responsables du club du pays des Pharaons a été chaleureux. Le passage pendant les formalités de police a trouvé l'assentiment des membres de la délégation gabonaise, conduite par le secrétaire général Eric Andoulou Nze. Tous ont déposé leurs bagages à l'hôtel « Le Passage » situé non loin de l'aéroport international du Caire. « Le voyage a été un peu long. Mais, on n'avait pas le



Joueurs et encadreurs techniques à la descente du bus à leur arrivée à l'hôtel.

choix, parce que, je crois que ce parcours était le plus court pour arriver ici au Caire pour disputer ce match. Nous avons le temps de pouvoir récupérer, du fait que les entraînements de ce dimanche sont fixés à 19 heures ou 20 heures », a indiqué, philosophe, le coach du CF Mounana, Kevin Ibinga. Lequel a affirmé qu'il a amené « un groupe de combattants pour faire un résultat » durant ce match aller. Mais, par rapport à la dernière rencontre du National-Foot 1 contre Mangasport, Kevin Ibinga a laissé au

pays le jeune latéral droit Emmanuel Régis Ndong Mba (non qualifié par la Caf) au profit de Thomas Obounet.

Par ailleurs, l'avant-centre Atchabao Abdou Djamilou, blessé, mercredi dernier, à Henri Sylvoz de Moanda (4e levée en retard du championnat national de D1), a donné son billet à l'attaquant de couloir Louis Ameka. Les Mounanais, après l'entraînement d'hier au stade Ahly Nasr City, font la reconnaissance du stade international du Caire ce soir à 20 heures (17 heures de Libreville).

CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES EMPLOYEURS DEBITEURS

Compte tenu du contexte économique actuel et tenant compte des difficultés financières que rencontrent plusieurs entreprises, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, conformément à la **résolution n° 3 de son Conseil d'Administration du 07 Novembre 2017, initié du 01 Février au 30 Avril 2018**, en faveur des employeurs qui lui sont redevables, des mesures exceptionnelles d'abattement selon les modalités suivantes :

- Pour les entreprises dont la dette est supérieure ou égale à 100 millions de FCFA : abattement de 80% de la pénalité de paiement tardif et de 20% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est comprise entre 50 et 99 millions de FCFA : abattement de 70% de la pénalité de paiement tardif et de 30% de la pénalité de dépôt tardif ;
- Pour les entreprises dont la dette est inférieure à 50 millions de FCFA : abattement de 60% de la pénalité de paiement tardif et de 40% de la pénalité de dépôt tardif.

**Condition d'accès :**

- 1- Acquiescement de 50% du principal de la dette
- 2- Etablissement d'un échéancier sur le restant dû.

**NB :** Le non-respect de l'échéancier et/ou le non-paiement de la cotisation trimestrielle en cours, entraîne l'annulation des abattements et la reconstitution de la dette.

Une équipe dédiée des agents de la Direction du Recouvrement se fera le plaisir de vous assister et de répondre à toutes vos questions.

Fait à Libreville, le 19 Janvier 2018.

Le Directeur Général  
  
 DR Nicole ASSELA

1432  
01 79 73 00

Notre ambition : mieux vous servir

Boulevard de l'Indépendance • B.P. : 04 Libreville - Gabon  
 Tél : (+241) 01 79 12 00 • Fax : (+241) 01 79 64 25 • Centre d'appels : 1432  
 www.cnss.go • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel

afao  
ISO 9001  
QUALITE  
AVANCEE